

La Trame verte et bleue

- **Les objectifs**
- **Le cadre réglementaire**
- **Le SRCE Centre dans le détail**



Journée de formation et d'information des commissaires enquêteurs - 28 avril 2014

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

La biodiversité, un capital menacé

- La biodiversité remarquable et la biodiversité ordinaire sont concernées
- L'érosion de la biodiversité est largement attribuable aux activités humaines :
 - Exploitation non durable d'espèces sauvages
 - Pollutions
 - Introduction d'espèces exotiques
 - changement climatique
 - **Destruction des milieux naturels et fragmentation**



Les causes de fragmentation d'origine humaine

Consommation d'espaces

Destructions d'habitats et
isolements

Banalisation des espaces

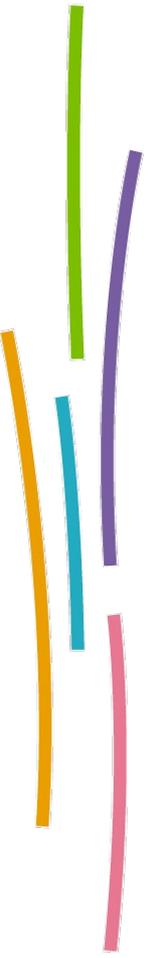
Simplification des écosystèmes

Fragmentation par les
infrastructures de transport

Isolement des habitats

Aménagement des cours d'eau

Obstacles pour les poissons
migrateurs



Les besoins de déplacement des espèces

La plupart des organismes vivants ont besoin de se déplacer pour assurer leur cycle de vie :

- Rechercher leur nourriture (alimentation)
- Rechercher un partenaire sexuel (reproduction)
- Rechercher un gîte (notamment en saison hivernale)
- Rechercher de meilleures conditions de vie (conditions climatiques défavorables, habitat dégradé, ressource alimentaire insuffisante...)
- Dispersion des nouvelles générations
- ...

Ces déplacements peuvent être :

- journaliers ou saisonniers
- Locaux ou sur de grandes distances

Les conséquences de la fragmentation

Des conséquences directes :

- mortalité par collision
- mortalité par impossibilité d'accès à un gîte ou une ressource

Des conséquences à plus long terme :

Extinction des populations par isolement (taille insuffisante, déficit d'échanges génétiques, vulnérabilité aux aléas)

Dans certains cas...des obstacles favorables :

- pour limiter la progression d'espèces invasives
- pour éviter la propagation de fléaux (épidémies, feu...)
- pour éviter l'apport de gènes extérieurs portant des caractères moins bien adaptés au milieu

Les apports du Grenelle et des lois



Les lois Grenelle

- **Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement**
 - Objectif de création d'une TVB d'ici fin 2012
 - Participation de la trame bleue au bon état des masses d'eau superficielles
 - Contribution de l'agriculture à la TVB
 - Modification de l'article L.110 du code de l'urbanisme (règles générales)

- **Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**
 - Inscription de la TVB dans le **code de l'environnement** (article L. 371-1 et suivants)
 - ⇒ Définition, objectifs, dispositif de la TVB et lien avec les SDAGE
 - Inscription des continuités écologiques dans le **code de l'urbanisme** (articles L111-1-1, L. 121-1, L. 122-1, L. 123-1 et suivants)
 - ⇒ Objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques
 - ⇒ Objectif de prise en compte de la TVB régionale (SRCE)

Les objectifs de la Trame verte et bleue

Des objectifs écologiques...

- Contribuer au bon état écologique des habitats naturels, des espèces et des masses d'eau, en limitant la fragmentation
- permettre le déplacement des espèces pour assurer leur cycle de vie, les échanges génétiques nécessaires et favoriser leurs capacités d'adaptation, notamment dans le contexte des changements climatiques,



Identifier et préserver les espaces importants pour la biodiversité et les relier par des corridors écologiques

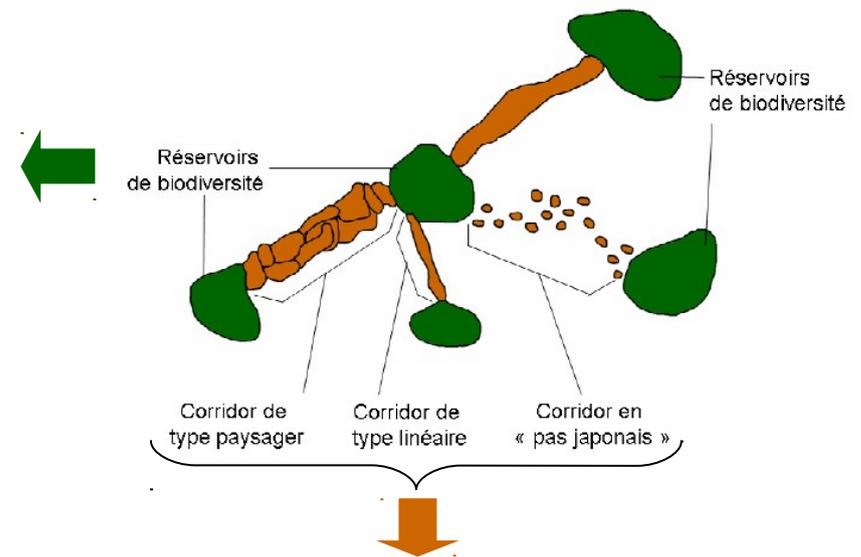
...mais aussi un outil d'aménagement durable du territoire :

- Améliorer la qualité et la diversité des paysages
- Prendre en compte les activités humaines

Les éléments d'un réseau écologique

Un réseau écologique constitué de **réservoirs de biodiversité** reliés entre eux par des **corridors écologiques**

- Espaces dans lesquels la biodiversité, **est la plus riche**, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.
- Espaces pouvant abriter des **noyaux de populations d'espèces** sources de dispersion ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations.



- assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité
- offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie

Les composantes de la trame verte

- 1° **Tout** ou **partie** des **espaces protégés** et les **espaces naturels importants** pour la préservation de la biodiversité *;
- 2° Les **corridors écologiques** constitués des **espaces naturels** ou **semi-naturels** ainsi que des **formations végétales linéaires** ou **ponctuelles**, permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précédent ;
- 3° Les **surfaces mentionnées au I de l'article L. 211-14** (bandes végétalisées le long des cours d'eau). *Non définies à ce jour*



* *Les espaces naturels à prendre en compte*

Les zonages à intégrer obligatoirement :

- Les sites relevant **d'arrêtés de protection de biotope**
- Les **réserves naturelles nationales et régionales**
- Les cœurs de **parcs nationaux**

Les zonages fortement recommandés :

- Les **réserves biologiques en forêt publique**

Les zonages à examiner au cas par cas :

- **Zonages de biodiversité** : sites Natura 2000, zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF),
- **Les espaces bénéficiant d'une certaine protection foncière** : terrains du conservatoire du littoral, espaces gérés par les conservatoires régionaux d'espaces naturels, espaces naturels sensibles (ENS), forêts publiques...
- **Les zonages labellisés** : sites RAMSAR, réserves de Biosphère...
- **Les espaces d'intérêt paysager** : sites classés, patrimoine UNESCO...
- ...



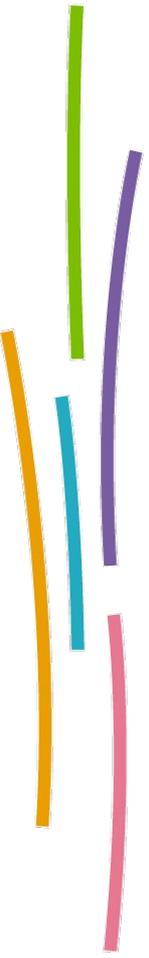
Les composantes de la trame bleue

1° Les **cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés** (L. 214-17)

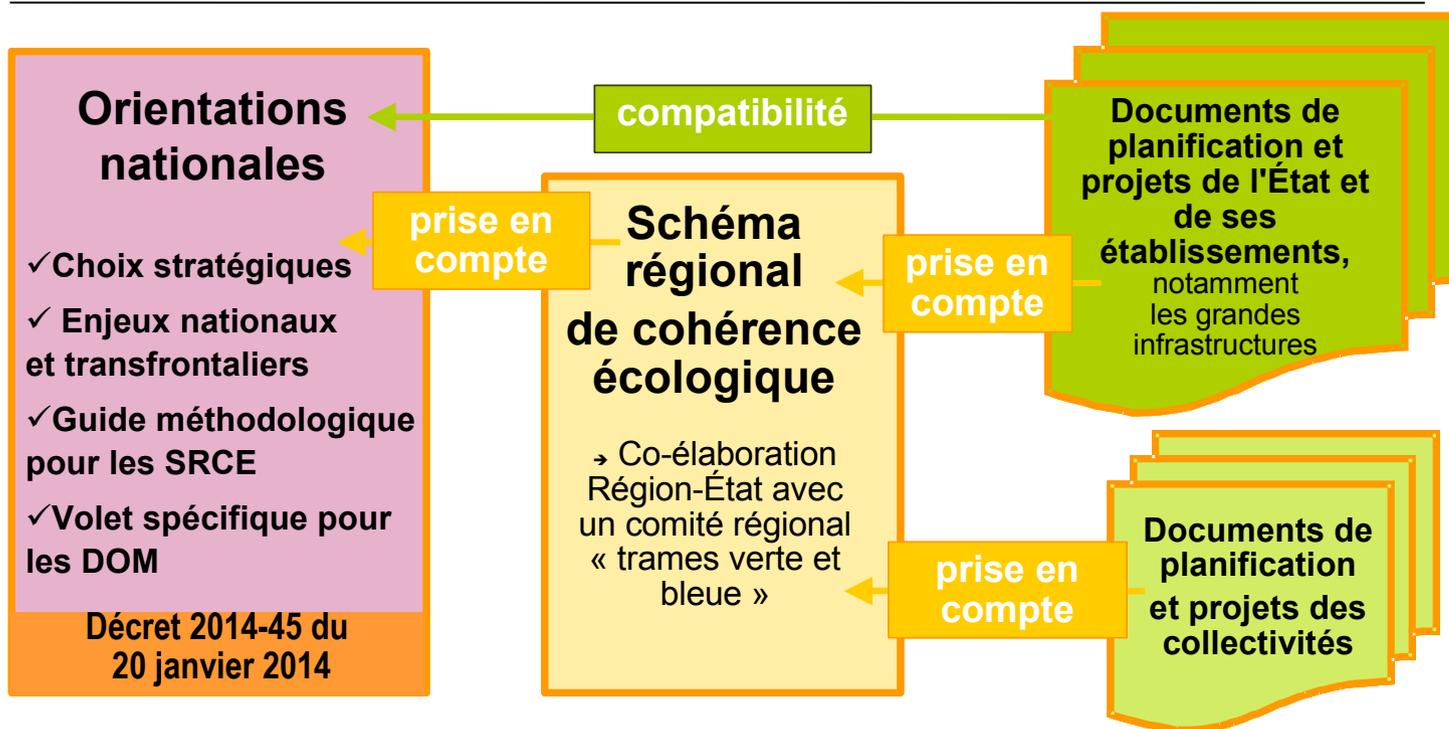
(1-TB état écologique/ réservoirs biologiques SDAGE/ protection des poissons migrateurs; 2-transport des sédiments/ circulation des poissons migrateurs) ;

2° Tout ou partie des **zones humides** dont la préservation ou la restauration contribue à la réalisation des objectifs de la directive cadre sur l'eau (objectif de qualité et quantité d'eau), notamment les ZHIEP (L211-3) ; *Non définies en région Centre*

3° Les **cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité** et non visés au 1° ou au 2° ci-dessus. ➡ notamment : espaces de mobilité des cours d'eau validés (*Non définis en région Centre*), éléments pertinents des SDAGEs



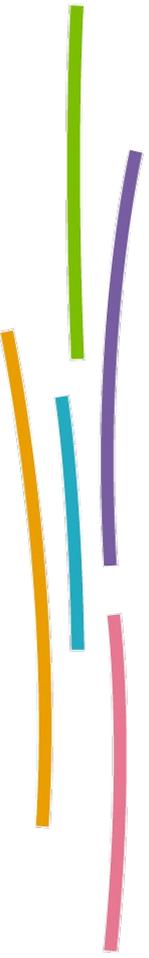
Imbrication des échelles



Les SRCE prennent en compte les éléments pertinents des SDAGE actuels.
Les SDAGE 2015 comprendront la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

Le SRCE :

*La déclinaison régionale de
la TVB*



Le contenu du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Selon le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue, il est composé de :

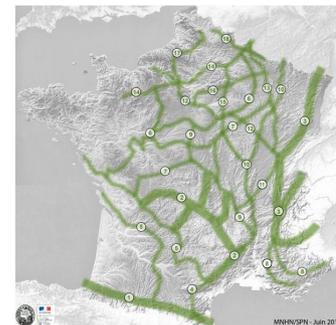
- **Un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux** relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- Un volet **présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la trame verte et la trame bleue** et identifiant **les réservoirs de biodiversité et les corridors** qu'elles comprennent ;
- Un **plan d'action stratégique** ;
- Un **atlas cartographique** ;
- Un **dispositif de suivi et d'évaluation** ;
- Un **résumé non technique**.

Pour une cohérence nationale des SRCE

Libre choix de méthode...mais 4 critères de cohérence à vérifier :

- Enjeux relatifs à **certains espaces** protégés ou inventoriés (listés ci-avant) : espaces intégrés automatiquement ou à examiner
- Enjeux relatifs à **certaines espèces** : listes régionales d'espèces à prendre en compte, élaborées par le MNHN en lien avec les CSRPN (Mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux nicheurs, entomofaune (lépidoptères, orthoptères, odonates))
- Enjeux relatifs à **certains habitats** : liste nationale d'habitats naturels à prendre en compte, élaborées par le MNHN à partir de la directive « Habitats ».
- Des **continuités écologiques d'importance nationale** : pour les milieux ouverts (thermophiles et frais/froids), les milieux boisés, les milieux bocagers, les migrations de l'avifaune, les migrations des poissons amphihalins

Nécessité par ailleurs d'une concertation inter-régionale et d'une charte graphique commune



Le processus d'élaboration et d'adoption du SRCE

Élaboration du SRCE
+ Rapport d'évaluation environnementale

- . Copilotage État – Région du SRCE
- . Comité régional Trame verte et bleue : 5 collèges (collectivités, activités socio-pro, Etat, Naturalistes, Scientifiques)

Mi-avril à mi-juillet 2014

Projet de SRCE
Consultation

3 mois

- . Transmission aux communes
- . Avis des départements, communautés urbaines, communautés d'agglomérations et communautés de communes
- . Avis de l'autorité environnementale

Début sept. à mi-oct. 2014

Projet de SRCE
+ avis

- . Enquête publique régionale

Déc. 2014

SRCE ajusté

- . Délibération du Conseil Régional
- . Adoption par arrêté du Préfet de région

SRCE validé

- . Mise à disposition du public

Suivi, évaluation, révisions

Comité régional Trames verte et bleue

(Décret n° 2011-739 du 28 juin 2011)

103 membres en
région Centre

Arrêté conjoint du 15 février 2012

Collège 5 (≥5%)

Scientifiques et
personnalités
qualifiées

10 mb

Collège 1 (≥30%)

Représentants de
collectivités
territoriales et leurs
groupements

34 mb

Collège 2 (≥15%)

Représentants de
l'Etat et de ses
établissements
publics

17 mb

Présidence

Prnt du Conseil Régional
Préfet de Région

Collège 4 (≥15%)

Représentants d'associations,
d'organismes ou de
fondations oeuvrant pour la
préservation de la biodiversité
et de gestionnaires d'espaces
naturels

18 mb

24 mb

Collège 3 (≥20%)

Représentants
d'organismes socio-
professionnels et usagers
de la nature

Quelques repères importants sur le SRCE

- **La gestion des échelles** : le SRCE (échelle 1/100 000^{ème}) ne répondra pas à toutes les questions
- **Le SRCE n'est pas qu'un diagnostic scientifique** : document d'aménagement du territoire, vivant, révisable tous les 6 ans
- **La qualité de la concertation et l'appropriation par les acteurs locaux** est un enjeu fondamental du SRCE
- **Le SRCE n'est pas qu'une cartographie** (résumé non technique, analyse des enjeux, mesures d'accompagnements, outils, suivis...)
- **Le SRCE s'appuie sur les outils existants et ne crée pas de protection à proprement parler**

Le SRCE Centre dans le détail



Les étapes de l'élaboration du SRCE (vol.1)

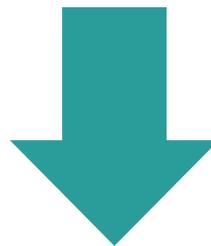
Séquence 1 : Diagnostic des enjeux régionaux de biodiversité en lien avec les continuités écologiques

- Les caractéristiques physiques et humaines régionales,
- Le patrimoine naturel et paysager,
- Les interactions entre les activités humaines et la biodiversité,
- Les dispositifs et politiques en faveur de la biodiversité / continuités écologiques

Concertation : groupe technique restreint

30 septembre 2011 et 6 janvier 2012

Choix des sous-trames 

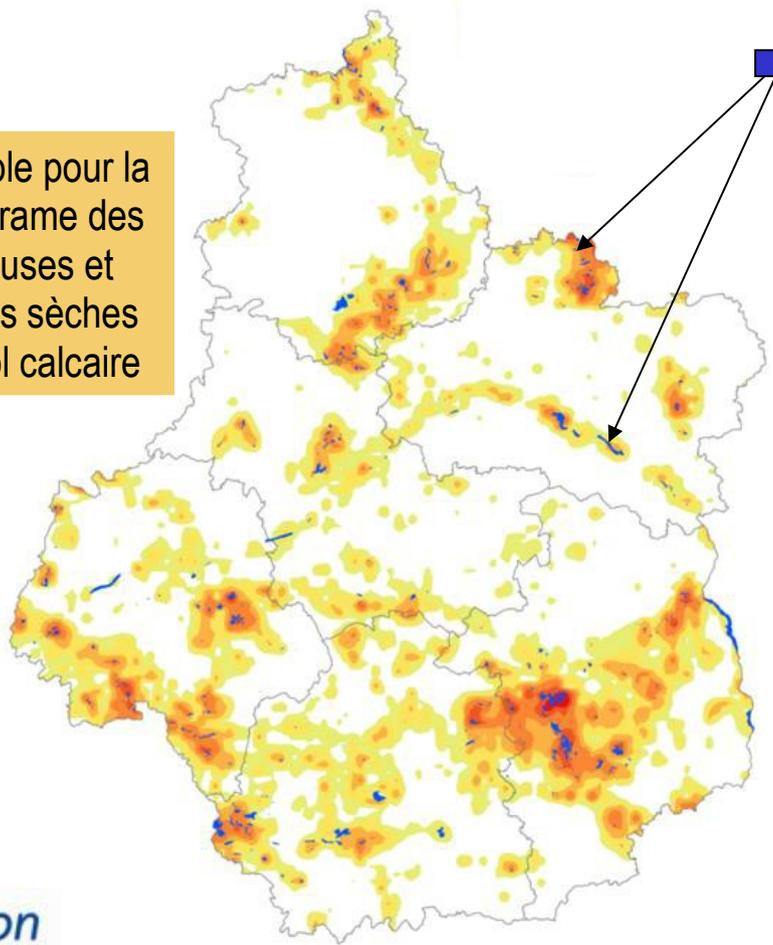


Validation par le comité TVB le 29 février 2012

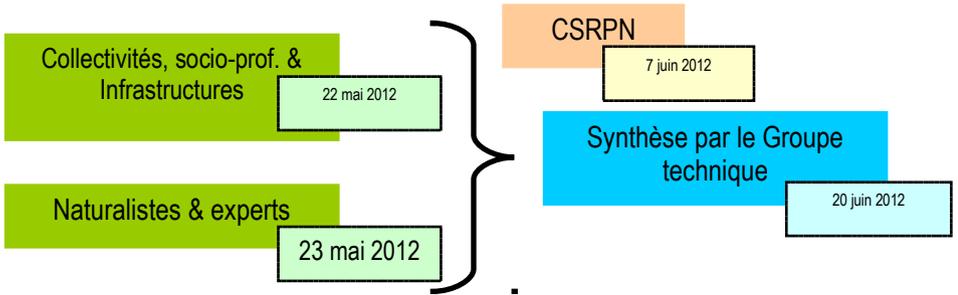
Les étapes de l'élaboration du SRCE (vol.2)

Séquence 2 : Identification des réservoirs de biodiversité pour chaque sous-trame

Exemple pour la sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sol calcaire



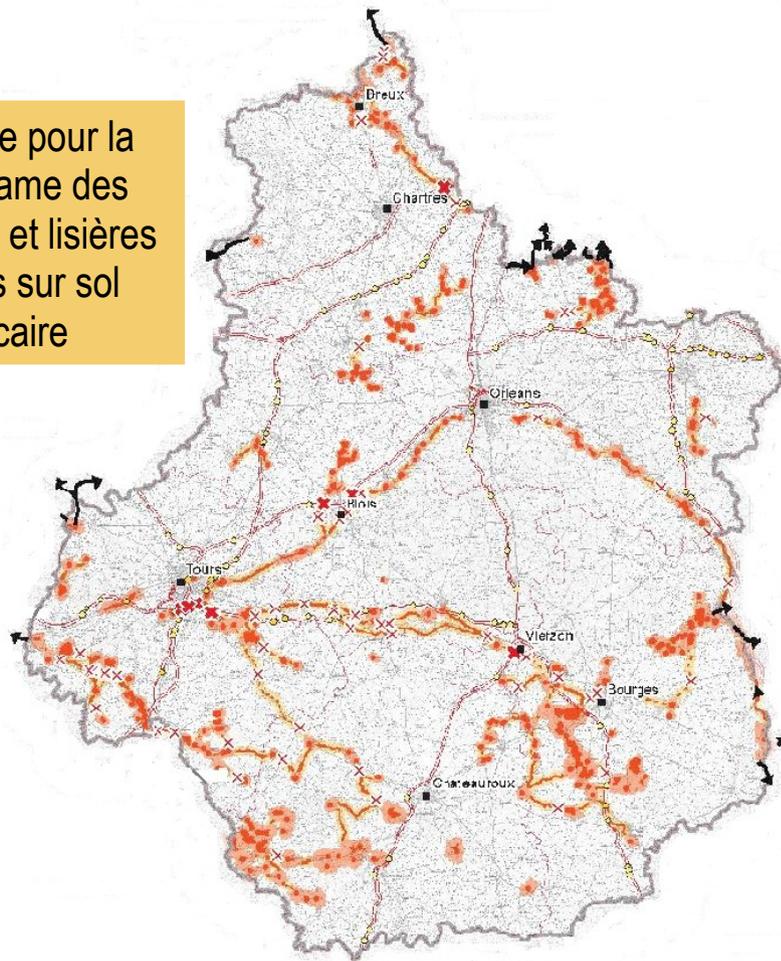
- Identification des réservoirs de biodiversité :
 - Principalement parmi les zonages de biodiversité existants (sites N2000, réserves, APB, ZNIEFF) ;
 - Principalement par l'approche « Flore / habitats naturels »
 - Autres espaces proposés à dire d'expert ;
 - Avis des groupes de travail :



Les étapes de l'élaboration du SRCE (vol.2)

Séquence 3 : Identification des corridors écologiques pour chaque sous-trame

Exemple pour la sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sol calcaire

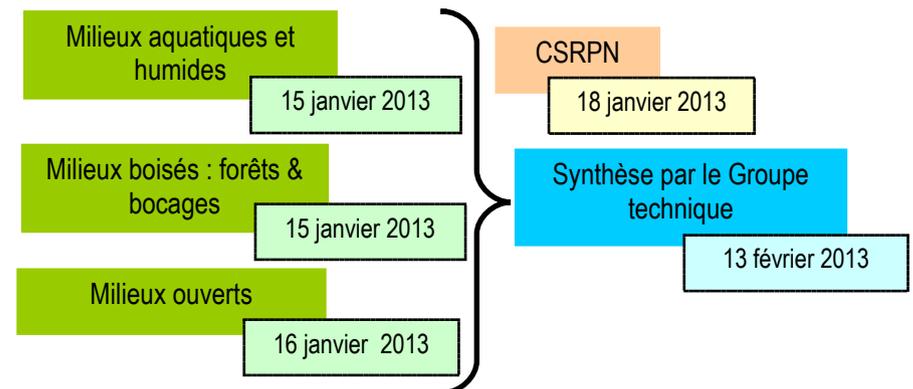


Modélisation sous SIG : ☑

(hors cas particuliers : bocage, espaces cultivés, cours d'eau, chiroptères)

- des corridors potentiels
- des zones de corridors diffus à préciser localement

Avis des groupes de travail :



Validation des réservoirs de biodiversité et corridors par le comité TVB le 16 avril 2013

Les étapes de l'élaboration du SRCE (atlas cartographique)

Restitution au 1/100 000^{ème} des 3 types de composantes pour les sous-trames :

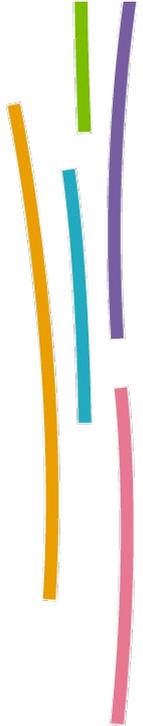
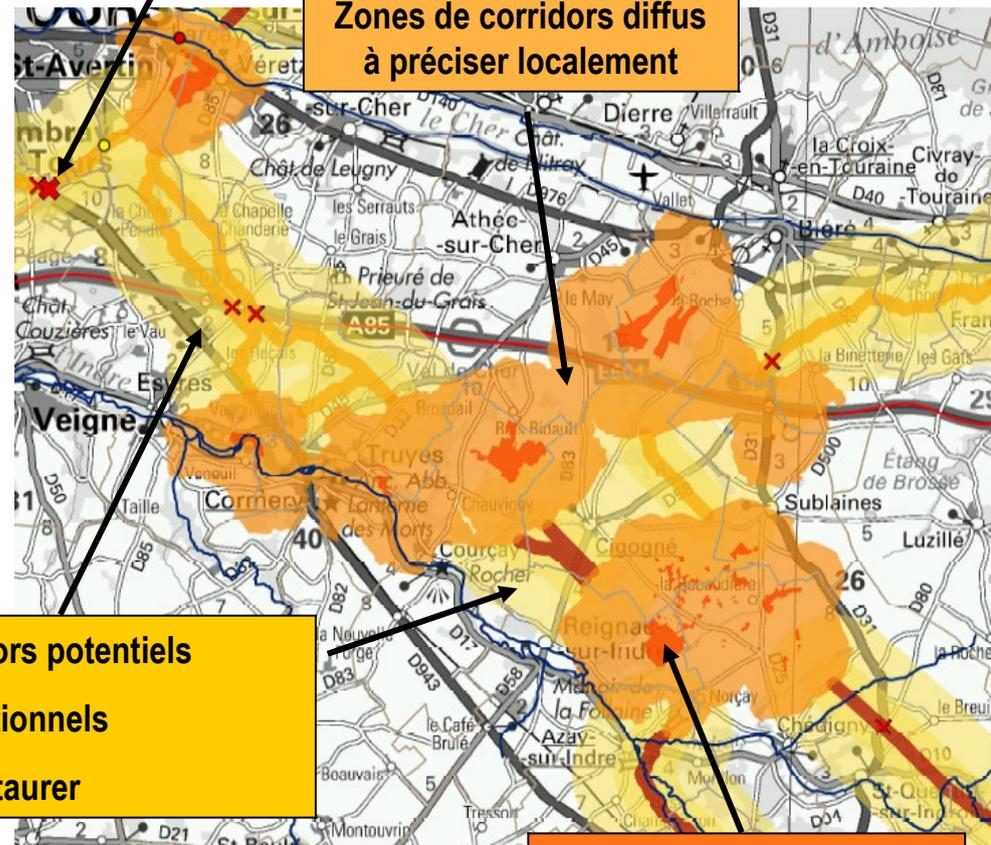
- Milieux prairiaux
- Pelouses calcicoles
- Landes acides
- Milieux boisés
- Zones humides

Intersections avec les infrastructures terrestres

Zones de corridors diffus à préciser localement

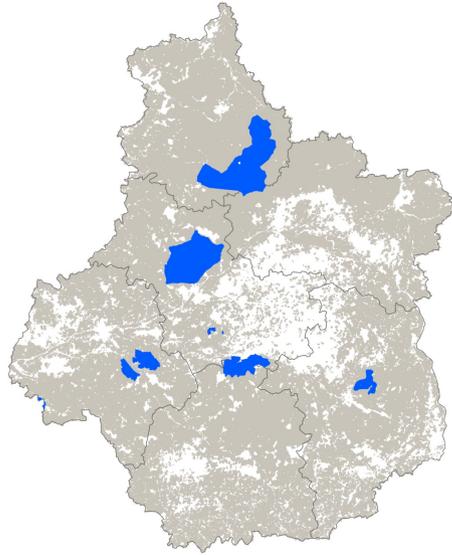
Corridors potentiels
- Fonctionnels
- A restaurer

Réservoirs de biodiversité

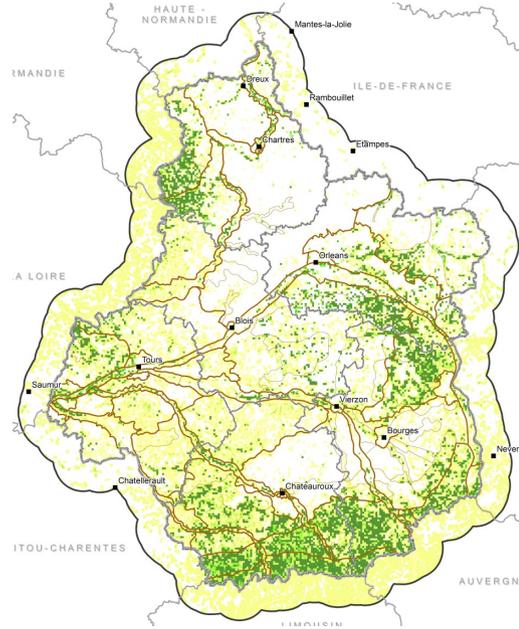


Les étapes de l'élaboration du SRCE (vol.2)

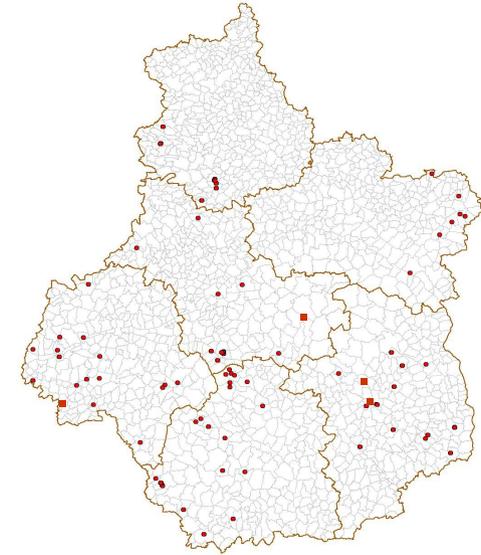
Cas particuliers



➤ **Sous-trame des espaces cultivés** : zones à busards et outardes (ZPS, expertise, zone MAET) – pas de corridors



➤ **Sous-trame du « bocage et autres structures linéaires »** : Concept de **fonctionnalité du bocage** (densité prairies X densité de haies)

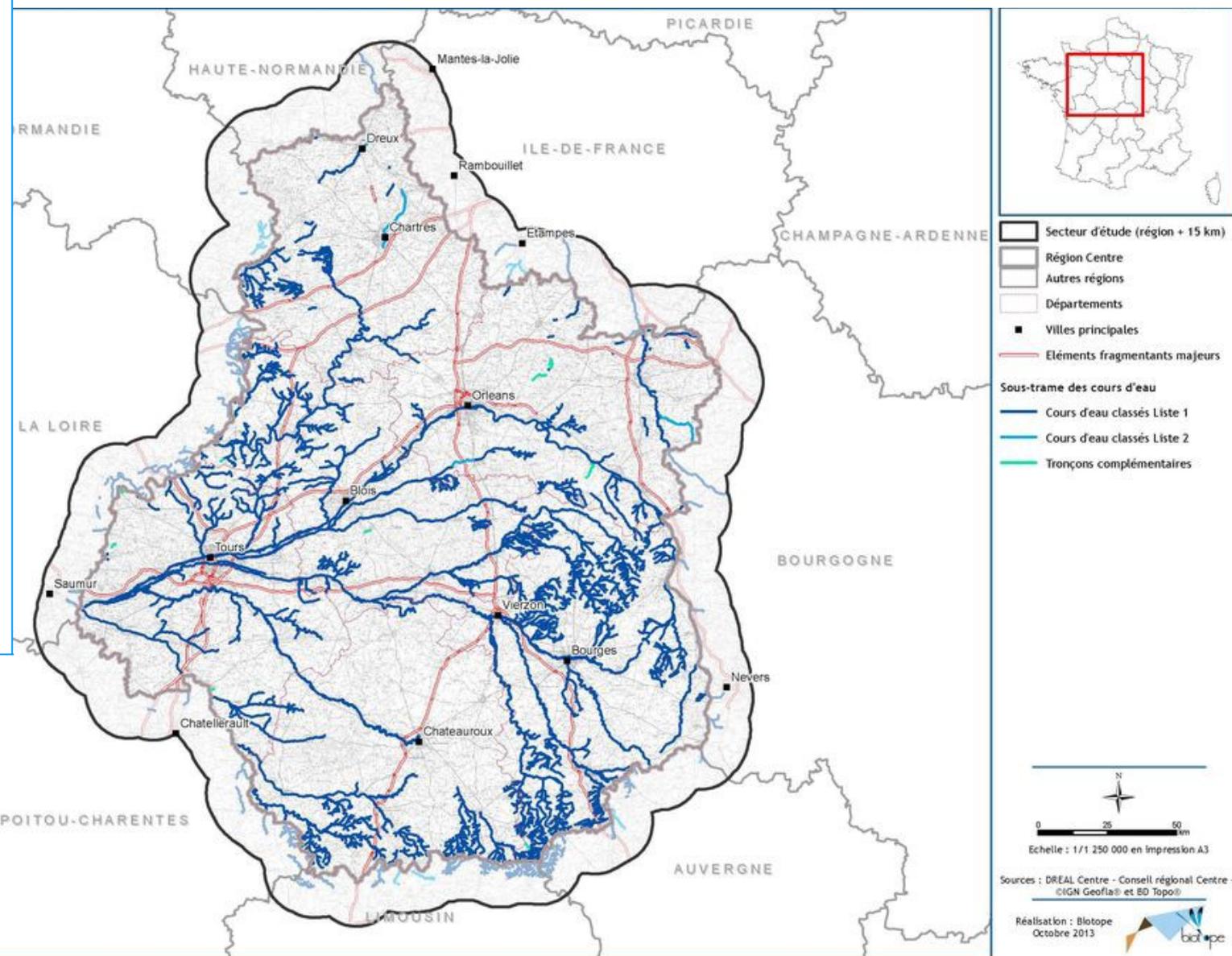


➤ Prise en compte des **chiroptères** : cartographie des sites les plus importants au niveau régional

Les étapes de l'élaboration du SRCE (vol.2)

(Cas particulier de la sous-trame des cours d'eau)

- Pas de distinction entre réservoirs et corridors pour cette sous-trame
- Des composantes obligatoires : cours d'eau classés liste 1 et 2 au titre du L.214-17 du CE (arrêté LB et SN)
- Compléments proposés à la marge

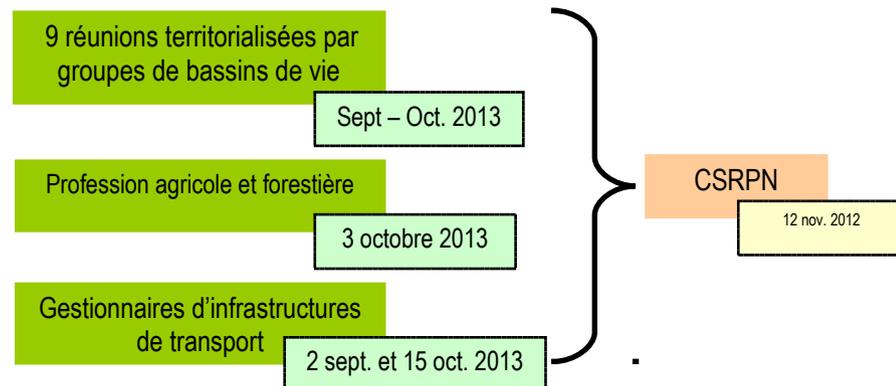


Les étapes de l'élaboration du SRCE (vol.3)

Séquence 4 : Plan d'actions et suivi

Le **plan d'actions** comprend :

- Un document « tronc commun » présentant :
 - les enjeux et grandes orientations stratégiques à l'échelle de la région : préservation, restauration, connaissance, communication ;
 - Les principes d'actions répondant à ces orientations ;
 - Les outils et moyens mobilisables (parmi les outils existants) déclinés par « famille »;
- Un recueil de 23 fiches et jeux de cartes, par bassin de vie (SRADDT): caractéristiques, axes d'actions par sous-trames, démarches en cours localement...



Le plan d'action du SRCE (vol.3)

Orientations stratégiques et principes d'action

➤ OS01 : Préserver la fonctionnalité écologique du territoire

Contribuer à la préservation des milieux naturels les plus menacés, préserver la fonctionnalité écologique des paysages des grandes vallées alluviales et des espaces boisés, fédérer les acteurs autour d'un « plan de préservation des bocages », éviter toute fragilisation supplémentaire des corridors à restaurer.

➤ OS02 : Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés

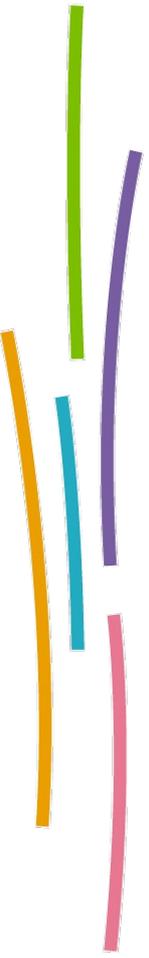
Aménager les « intersections » entre les corridors et les infrastructures de transports, restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des zones humides, adapter la compensation écologique des projets, restaurer la fonctionnalité écologique en zones urbaines et périurbaines.

➤ OS03 : Développer et structurer une connaissance opérationnelle

Encourager la production de données naturalistes

➤ OS04 : Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre

Sensibiliser, informer, former le grand public, les acteurs du territoire (élus, décideurs...), les concepteurs de l'aménagement du territoire.



Le plan d'action du SRCE (vol.3)

Les outils et moyens mobilisables

➤ Par « famille » :

- SRCE et documents d'urbanisme : prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme ;
- SRCE et agriculture : principes d'agriculture durable (PRAD), éco-conditionnalité, MAE ;
- SRCE et forêt : les documents de cadrage existants ;
- SRCE et politique de l'eau : le cadrage existant (SDAGE, SAGE), les contrats de bassin ;
- SRCE et infrastructures de transport : recommandations pour les études préalables, aménagements envisageables, gestion des bords de route.

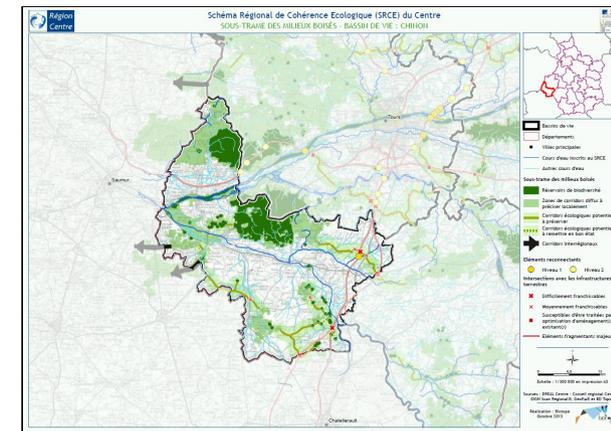
➤ Par « type » :

- Outils d'inventaire et de connaissance : ZNIEFF...
- Outils de planification : SCOT, PLU, autres...
- Outils de protection règlementaire : zonages existants
- Outils de maîtrise foncière : ENS, sites CEN,...
- L'évaluation environnementale des projets
- Outils contractuels de maîtrise d'usage : baux, conventions...
- Outils financiers et dispositifs d'aide : européens, français, régionaux, départementaux, subventions des collectivités...



Le plan d'action du SRCE (vol.3)

Les fascicules par bassin de vie



Bassin de vie de Chinon

Chiffres-clefs (2013)

Surface du bassin de vie	126 221 ha
Surface cumulée couverte par les réservoirs de biodiversité	16 653 ha (sans double-compte)
Surface relative couverte par les réservoirs de biodiversité	13%
Linéaire total de corridors écologiques	135 km

Noté : comme sur l'ensemble du territoire régional, des corridors au niveau des zones de corridors diffus à préciser localement - restent à déterminer dans le cadre de la déclinaison du SRCE à des échelles plus locales.

Chiffres-clefs (2013) - sous-trame des cours d'eau

Linéaire total de cours d'eau classés - liste 1 =	162 km
Linéaire total de cours d'eau classés - liste 2 =	99 km
Linéaire total de tronçons complémentaires biologiquement riches	13 km

Noté : un même cours d'eau peut être classé - liste 1 -, - liste 2 - et/ou retenu en termes de richesse biologique. La nature des informations géographiques ne permet pas de fournir un total cumulé du linéaire de cours d'eau concerné.

Paysages écologiques et principaux éléments de fonctionnalité à l'échelle du territoire

Le paysage écologique du bassin de vie de Chinon apparaît diversifié, alliant les paysages ouverts du Richelais et les ensembles forestiers de la Forêt de Chinon et des Landes du Richard.

La confluence des vallées de la Loire et de la Vienne (incluant le bocage du Véron) est un point fort du réseau écologique régional.

Ce bassin de vie est concerné par des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des milieux cultivés - ponctuels en limite régionale (Richelais) ainsi que par un réservoir de biodiversité de la sous-trame des bocages et autres structures ligneuses linéaires - (bocage du Véron).

Axes de travail concernant les sous-trames prioritaires

Noté : les sous-trames dites « prioritaires » sont celles dont les milieux supports rassemblent un grand nombre d'habitats menacés au sens de la liste rouge des habitats du Centre (Nature Centre, à paraître en 2013).

Sous-trame des milieux humides (dont forêts alluviales)	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des mosaïques de milieux humides associés aux vallées de la Vienne et de la Loire Préserver la halte migratoire du Lac de Rillé
Sous-trame des milieux prairiaux	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des secteurs prairiaux des vallées principales de la Vienne, de la Loire mais aussi de leurs affluents (Changon, Roumer...)
Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la restauration les landes du Richard Encourager le maintien voire la restauration d'un réseau de landes en lisière des boisements du Richelais et au nord de la Loire
Sous-trame des lisières et pelouses sèches sur sols calcaires	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le maintien voire la restauration des pelouses présentes sur les coteaux des vallées de la Vienne et de la Loire Prolonger la préservation des pelouses des Pays du Chinoisais

Complément pour la sous-trame des zones humides :

Les enjeux liés à la zone de corridors diffus sur le secteur de l'e Bouchard sont à vérifier.

Complément pour la sous-trame des pelouses calcaires :

L'importance de la vallée de la Manse est à approfondir. A l'inverse, le rôle de la vallée de la Veude, identifiée dans le SRCE en tant que corridor, serait à vérifier. Ces éléments sont à auditer dans le cadre de la déclinaison locale du SRCE.

Autres enjeux présents

Chauves-souris (chiroptères)

Les déplacements au sein de leur domaine vital sont particulièrement dépendants de la structuration du paysage écologique local (présence de haies et boisements linéaires, cours d'eau, lisières et canopées forestières... supports de déplacements). La présence de gîtes à chauves-souris sur un territoire implique donc une réflexion sur la structuration et qualité générale de ce paysage écologique. On veillera par ailleurs, lors de la planification d'aménagements, à maintenir un accès fonctionnel entre les gîtes et les territoires de chasse des chiroptères.

Nombre total de gîtes à chauves-souris d'importance régionale à nationale recensés sur le territoire

8

Communes concernées (nombre de gîtes entre parenthèses)

CHAVEIGNES (1)
CRUSSAY-SUR-MANSE (1)
LERNE (2)
L'ÎLE-ROUCHARD (1)
PORTS (1)
SAINTE-ÉPAIN (1)
SAINTE-NICOLAS-DE-BOUROUËL (1)

- Des chiffres-clefs sur le territoire concerné
- Une présentation des paysages écologiques et principaux éléments de fonctionnalité du territoire
- Des propositions d'axes de travail pour les sous-trames « prioritaires », avec de premiers éléments de localisation

Bassin de vie de Chinon

Autres sous-trames

Comme sur l'ensemble du territoire régional, les boisements et les cours d'eau constituent localement d'importants éléments structurants du réseau écologique à intégrer dans toute réflexion sur l'aménagement du territoire.

Le bocage constitue un enjeu local supplémentaire notamment au niveau de la confluence Vienne-Loire (bocage du Véron). L'action consistera d'une part dans la caractérisation de ce bocage (type de haies, surface des parcelles...), son maintien, son entretien courant, son éventuelle restauration et son renouvellement dans les secteurs vieillissants. Une attention particulière sera également portée aux arbres isolés au sein des parcelles. La préservation du bocage est étroitement liée à la préservation des prairies.

Au sein des réservoirs de biodiversité de la sous-trame des espaces cultivés situés au sud du territoire, le maintien des milieux ouverts, une vigilance sur les aménagements fragmentants, la diversification des couverts végétaux et l'attention des agriculteurs au moment des modifications sont à encourager. Une réflexion complémentaire sur le maintien ou la restauration d'éléments de diversification du paysage écologique au sein des cultures serait également à mener (bords intérieurs de chemins, haies champêtres, gestion des abords des coteaux, des bosquets, des fossés et fonds humides, des mouillères...).

La continuité écologique (piscicole et sédimentaire) des cours d'eau identifiés dans le SRCE est à maintenir ou restaurer conformément à la réglementation sur l'eau en vigueur. La définition précise des actions à entreprendre suppose des études particulières. Signaux comme enjeu supplémentaire particulier à ce territoire la mosaïque dynamique de milieux au sein des vallées alluviales, notamment les axes Loire et Vienne.

Intersections des corridors potentiels avec les infrastructures de transports terrestres

Un travail de superposition du réseau écologique avec le réseau des infrastructures terrestres a été réalisé dans le cadre de ce SRCE. Nous retenons ici les intersections recensées avec les infrastructures réputées les plus fragmentantes (niveau 1). Une analyse plus précise de ces intersections est nécessaire pour évaluer l'effet sur le déplacement des espèces et envisager des mesures adéquates.

Infrastructure	Sous-trame	Commune (département)	Commentaire éventuel
A10	Milieux boisés	PUSSIGNY (37)	Secteur présentant déjà une opportunité (ouvrage existant)
A10	Milieux boisés	SAINTE-ÉPAIN (37)	Problématique commune avec la LOV
LOV/SEA	Milieux boisés	PUSSIGNY (37)	Problématique commune avec l'A10

Démarches en cours en faveur de la fonctionnalité écologique du territoire

Plusieurs démarches relatives à la planification du territoire et intégrant la problématique des réseaux écologiques sont mises en œuvre sur le territoire. Citons notamment :

- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Chinoisais et sa démarche Trame Verte et Bleue ;
- Démarche Trame Verte et Bleue menée par le Parc Naturel Régional Loire - Anjou - Touraine ;
- ...

La démarche Natura 2000 vise la préservation de la biodiversité d'intérêt européen. Elle se traduit sur ce territoire par les sites suivants :

- Au titre de la directive « Habitats / Faune / Flore » :
- ZSC FR2400540 LES PUYV DU CHINOISAIS (Communauté de Communes Rivière-Chinon-Saint-Benoit / Conservatoire des Espaces Naturels du Centre / Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) ;
 - SIC FR2400548 LA LOIRE DE CAIDES SAINT MARTIN A MOSHES (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre) ;
 - ZSC FR2400541 COMPLEXE FORESTIER DE CHINON, LANDES DU RICHARD ;
 - SIC FR2402007 COMPLEXE DU CHANGÉON ET DE LA ROUMER (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine) ;
- Au titre de la directive « Oiseaux » :
- FR2410011 BASSES VALLÉES DE LA VIEHNE ET DE L'INDRE (Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine) ;
 - FR2410012 VALLEE DE LOIRE D'INDRE ET LOIRE (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre) ;
 - FR2410016 LAC DE RILLE ET FORETS VOISINES D'AILLOU ET DE TOURAINE (Centre Régional de la Propriété Forestière).

La politique de préservation de la ressource en eau se traduit sur ce territoire par des contrats de bassins sur les (portions de) cours d'eau suivants :

- La Loire d'Indre-et-Loire (- La Loire 37 -) ;
- La Manse ;
- L'Indre médiane d'Indre-et-Loire (- L'Indre médiane 37 -) ;
- L'Indre aval d'Indre-et-Loire (- L'Indre aval 37 -) ;
- Le Hegron ;
- La Veude et le Mable ;
- Le Changéon ;
- La Roumer.

Concertation menée dans le cadre du SRCE sur ce territoire

Réunion de concertation locale du 13/09/2013

➤ Des propositions d'axes de travail concernant les autres enjeux présents (sous-trames non prioritaires, chiroptères...)

➤ Une localisation des intersections des corridors potentiels avec les infrastructures de transports terrestres ;

➤ Un bilan des démarches en cours en faveur de la fonctionnalité écologique du territoire

➤ Des cartes

Les étapes de l'élaboration du SRCE (vol.3)

Séquence 4 : Plan d'actions et suivi

- Le SRCE est révisable au plus tard tous les 6 ans ;
- Le dispositif de suivi doit permettre l'évaluation de la mise en œuvre du SRCE ;
- Ce dispositif est construit sur la base de propositions IRSTEA
- 14 indicateurs retenus relatifs :
 - aux éléments composant la TVB régionale : Nb et surface des RB et corridors par type d'objectif
 - à la fragmentation du territoire régional et son évolution : occupation du sol, surface artificialisée, indicateurs SOeS ;
 - à la contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence de la trame verte et bleue : éléments interrégionaux
 - à la mise en œuvre du SRCE au travers du plan d'action : acquisition de connaissance, restaurations de cours d'eau, intersections traitées, projets.



Validation du plan d'action et du dispositif de suivi et d'évaluation par le comité TVB le 13 décembre 2013

Les étapes de l'élaboration du SRCE

La phase administrative



SRCE Validé :

Mise à disposition du public et porté à connaissance aux communes et groupements compétents en matière d'urbanisme

Suivi, évaluation, révisions

Adoption du SRCE de la région Centre

1

Examen en session du Conseil Régional
17 avril 2014

Arrêté du projet de SRCE par le Président du conseil régional et le Préfet de région

Avril 2014

2

Consultation :

- Groupements de collectivités
- CSRPN
- Autorité env. ^{tales}

Transmission:

communes, CLE, porteurs de SCOT, Pays, régions voisines

Avril à juillet 2014

3

Enquête publique régionale

Septembre à octobre 2014

4

Adoption de la version finale du SRCE

Délibération du Conseil Régional et Arrêté du Préfet

Décembre 2014

Quelques mots sur la mise en œuvre du SRCE

Le SRCE s'appuie sur les outils existants et ne crée pas de protection à proprement parler :

- Il comprend un plan d'action qui n'emporte aucune obligation de faire ou de ne pas faire, mais...
- **...Il doit être pris en compte par les documents de planification et projets de l'Etat et des collectivités ;**
- Le code de l'urbanisme indique que les documents d'urbanisme :
 - prennent en compte le SRCE ;
 - déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.



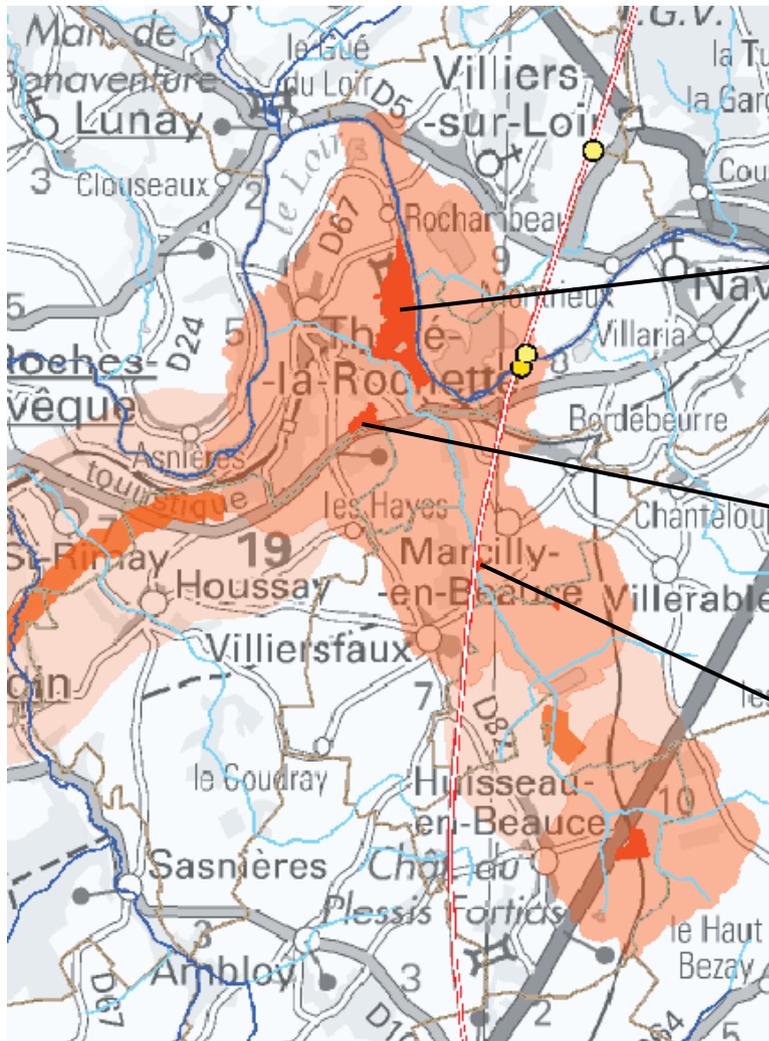
Les SCOT et PLU doivent transposer les éléments du SRCE en les adaptant et les précisant au regard des enjeux locaux.

Ils le complètent par une identification plus fine d'espaces à enjeux locaux ne pouvant être identifiés à l'échelle régionale.

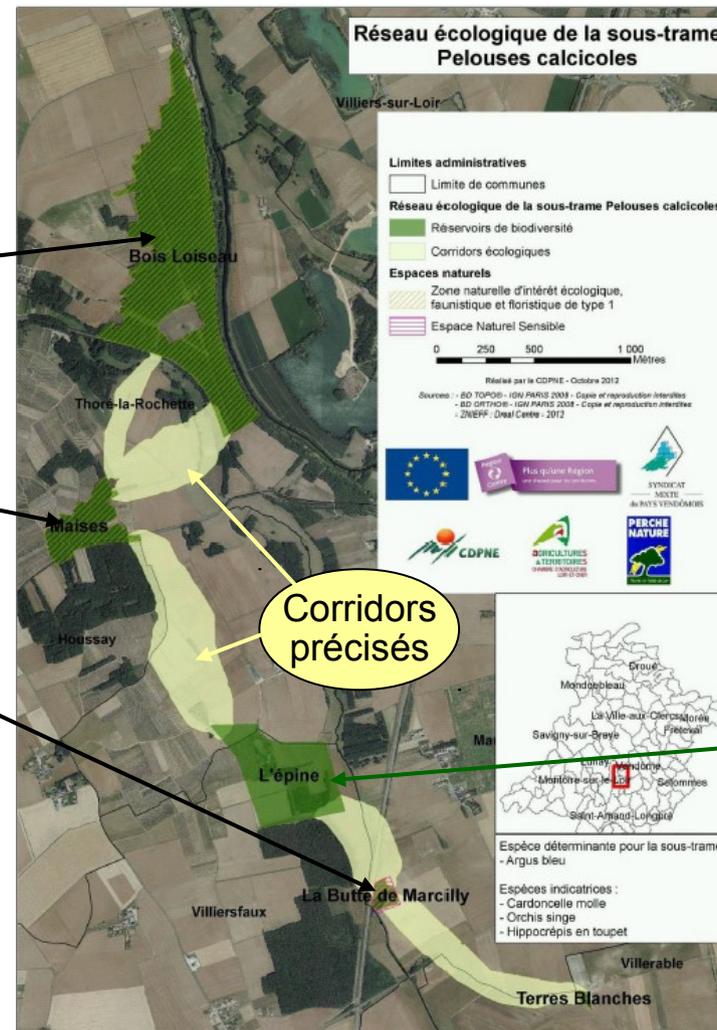
Exemple de déclinaison du SRCE

Etude menée sur le Pays vendômois (CDPNE – Perche Nature – CA 41)

Extrait de l'atlas au 1/100 000^{ème}
du SRCE (sous-trame des
pelouses calcicoles)



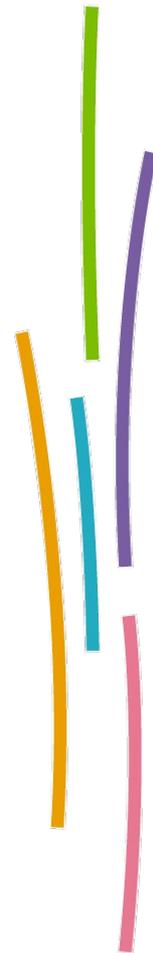
Extrait du diagnostic cartographique
du réseau écologique du Pays
vendômois



Corridors
précisés

Réservoir de
biodiversité
complémentaire
d'enjeux local

*Pour en savoir plus sur la
TVB...*



Pour en savoir plus sur la TVB

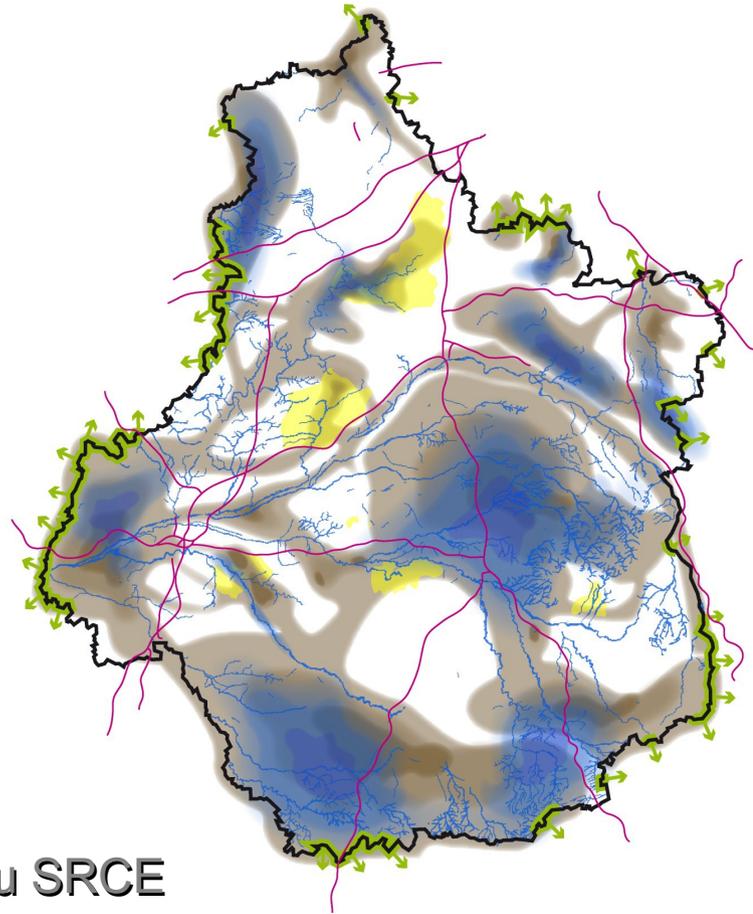
...Sur la TVB en général :

- Le centre de ressources documentaires : <http://www.trameverteetbleue.fr/>
- Le site internet du ministère : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Trame-verte-et-bleue.html>

...Sur le SRCE Centre

- Les documents en ligne sur le site de la DREAL Centre : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/trame-verte-et-bleue-r100.html>
- Les documents en ligne sur le site de la Région Centre : <http://www.regioncentre.fr/accueil/ma-region-et-moi/une-chance-pour-tous/environnement/srce.html>
- Les documents de synthèse de la DREAL Centre sur la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme :
 - Note de recommandations : http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/NoteTVB_docdurbajuin13vf_cle519812.pdf
 - Pour les élus : <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/la-trame-verte-et-bleue-quelques-a1488.html>

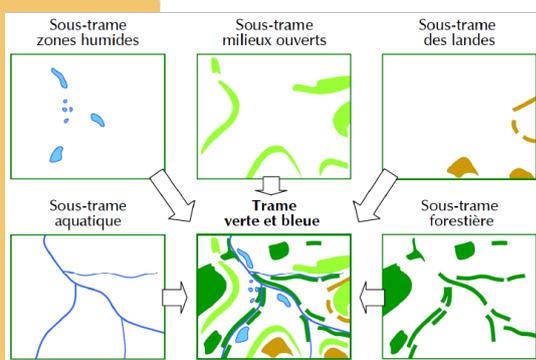
Merci de votre attention



Carte de synthèse du SRCE

-  Éléments de la trame verte (réservoirs de biodiversité et corridors des sous-trames terrestres)
-  Éléments de la trame bleue (réservoirs de biodiversité et corridors de la sous-trames des milieux humides)
-  Éléments de la sous-trame des espaces cultivés
-  Réseau hydrographique inscrit au SRCE
-  Secteurs concernés par des corridors inter-régionaux
-  Principaux éléments fragmentants du territoire

La notion de sous-trames



C'est quoi ?

L'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu

Pourquoi ?

En théorie : autant de réseaux écologiques que d'espèces

En pratique : Regroupement des espèces aux exigences voisines

Quelles sous-trames pour la région Centre ?

Milieux ouverts

- Espaces cultivés
- Milieux prairiaux
- Pelouses calcicoles
- Landes acides

Milieux boisés

- Milieux boisés (forêts sur sols acides, sur sols calcaires, boisements humides)
- Milieux bocagers
- Zones humides

Trame bleue

- Cours d'eau

Les étapes de l'élaboration des SRCE

(Identification des composantes TVB - Méthodes)

Exemple d'affectation de coefficients de perméabilité aux différents types d'occupation du sol pour le SRCE Centre (BIOTOPE):

SOUS-TRAME	Sous-trame boisée	Pelouses et listières sèches sur sols calcaires	Pelouses et landes sèches a humides sur sol acide	Sous-trame humide	Prairies
OCCUPATION DU SOL	Cerf élaphe	Azuré du Serpolet	Papillon	Sonneur à ventre jaune	Azuré des mouillères
Landes et pelouses sur sols acides	3	30	1	20	20
Landes et broussailles	20	50	10	40	30
Milieux humides	15	40	10	5	15
Marais	15	40	15	5	20
Prairies permanentes	10	20	20	20	5
Pelouses et listières sur sols calcaires	5	2	20	50	60
Prairies temporaires	45	40	25	35	45
Mares	20	75	25	2	25
Fourrages	20	40	30	35	60
Plans d'eau	25	75	30	5	40
Canaux	10000	75	30	25	60
Arboriculture	75	50	50	60	75
Vergers	75	50	50	60	75
Vignes	75	40	50	60	75
Cours d'eau	60	75	50	30	30
Forêt	1	40	75	20	60
Boisements	1	40	75	15	40
Prairies	45	75	75	20	25
Forêts de conifères	5	50	75	30	75
Forêts de feuillus	1	40	75	15	75
Forêts mélangées	1	40	75	15	80
Aéroports	10000	40	100	60	100
Autres zones artificialisées	100	50	100	60	100
Zones urbaines discontinues	10000	70	100	75	100
Elevages plein air	100	50	100	75	80
Extraction de matériaux	100	50	100	80	80
Plages, dunes et sables	75	30	100	70	85
Infrastructures routières (niveau 1)	10000	100	10000	10000	10000
Zones urbaines denses	10000	10000	10000	100	10000
Zones urbanisées	10000	100	10000	100	100
Cultures	100	100	10000	100	100
Surface agricole essentiellement ...	30	20	25	100	50

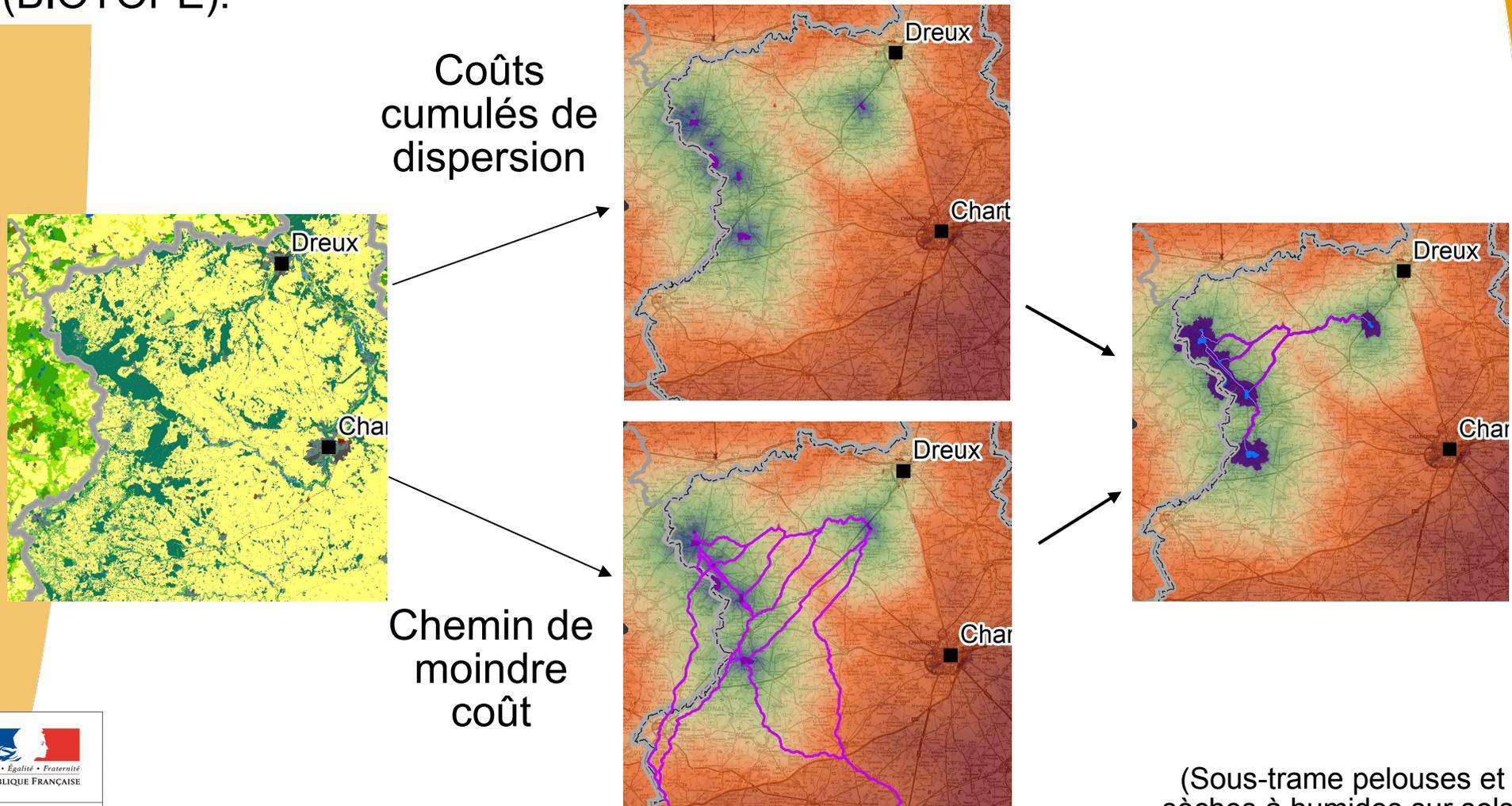


Les étapes de l'élaboration des SRCE

(Identification des composantes TVB - Méthodes)



Exemple de mise en œuvre de la méthode des coûts cumulés de dispersion et de la méthode du chemin de moindre coût pour le SRCE Centre (BIOTOPE):



(Sous-trame pelouses et landes sèches à humides sur sols acides)